



# **GUIDE DES RELATIONS D’AFFAIRES**

**PRODUCTEURS ARTISANS QUÉBÉCOIS**

**DÉTENEURS D’UN PERMIS ARTISANAL**

## **Table des matières**

Présentation	2
Prérequis pour devenir un fournisseur de la SAQ	2
Notre portail électronique	3
Soumettre une offre de nouveau produit à la SAQ	3
Échantillons sur demande	4
Paiement à l'expédition	4
Retrait de produits	4
Commande de produits	4
Transport	5
Conformité des produits	5
Modification au produit	5
Rapports de ventes	6
Autres informations importantes	6
Ressources	8

## Présentation

Le *Guide des relations d'affaires destiné aux producteurs artisans québécois* a été spécialement créé pour vous permettre de comprendre chacune des étapes qui doivent être franchies pour faire affaire avec la Société des alcools du Québec (ci-après appelée SAQ).

Vous y trouverez notamment les prérequis pour devenir un fournisseur de la SAQ ainsi que les renseignements pertinents, les processus administratifs et les activités commerciales concernant la commercialisation de vos produits à la SAQ.

## Prérequis pour devenir un fournisseur de la SAQ

- **Obtenir un permis valide de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)**

Le formulaire de demande de permis, ainsi que l'ensemble des lois et règlements se trouvent sur le site [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca). Si vous avez des questions, veuillez appeler au 514 873-4443.

Notez que la RACJ est une entité à part de la SAQ.

- **Lire les documents de base publiés en ligne**

Lire la *Politique d'achat et de mise en marché* ainsi que les *principales modalités d'application* sur le site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com), sous l'onglet *Politique et normes*.

- **Différencier les types de produits**

Toutes les boissons alcooliques et tous les produits non alcooliques commercialisés par la SAQ sont des produits courants ou des produits de spécialité. À la SAQ, tous les produits artisans québécois sont considérés comme des produits de spécialité à leur introduction. Après entente avec le fournisseur, dans la forme soumise par la SAQ et aux conditions convenues, votre produit pourrait être transféré au répertoire des produits courants.

- **Transiger avec la SAQ**

Pour transiger avec la SAQ, vous devez décider si vous désirez le faire directement ou si vous préférez mandater un agent pour vous représenter auprès de la SAQ à des fins spécifiques. Si vous choisissez la deuxième option, il vous faut remplir correctement le *formulaire de procuration* disponible sur le site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com), sous l'onglet *Politique et Normes*, section *Procuration* et faire parvenir celui-ci à la SAQ.

## Notre portail électronique

La SAQ effectue toutes les transactions d'approvisionnement avec ses fournisseurs exclusivement sur son portail électronique. Pour la gestion de vos produits, vous devez vous abonner au site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com).

Celui-ci est sans frais d'abonnement et conçu pour transiger strictement avec la SAQ. C'est l'endroit pour y retrouver les dernières nouvelles de la Division de la commercialisation. Ce site contient notamment, les capsules d'information sur les sujets de l'heure, les appels d'offres ainsi que les diverses règles administratives. Il est accessible à tous les partenaires d'affaires actuels ou futurs.

Pour vous abonner, vous devez accéder au site et sélectionner l'onglet *S'abonner*.

## Soumettre une offre de nouveau produit à la SAQ

Il vous est possible de soumettre vos nouveaux produits du terroir québécois lors de différentes occasions qui sont toutes annoncées sur le site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com) :

- Appel d'offres - Produits du terroir québécois (3 plages par année, déterminées par la SAQ)
- Publication des besoins spécifiques par catégorie

Pour soumettre votre offre, dans le cadre d'un appel d'offres :

- Accéder à votre compte utilisateur;
- Sélectionner l'onglet *Appels d'offres*, puis l'appel d'offres dans lequel vous désirez soumettre le produit;
- Cliquer sur le lien *Ajouter une offre* qui est positionné à la fin de l'appel d'offres;
- Les produits présentés devront répondre aux critères spécifiques inscrits à l'appel d'offres.

Pour soumettre une offre spontanée :

- Accédez à votre compte utilisateur;
- Accéder l'onglet *Mes produits*;
- Accéder à votre Catalogue d'offres SAQ;
- Cliquer sur le lien « Créer une offre spontanée ».

Tout produit qui n'a pas été commandé depuis deux (2) ans ou qui a été retiré pour des problèmes de qualité ou de performances insuffisantes de ventes, ne pourra être resoumis sans l'approbation du gestionnaire responsable des produits Origine Québec. Un produit est considéré comme non performant lorsque celui-ci n'atteint pas des ventes moyennes de quatre (4) caisses par année, par succursale selon la distribution du produit dans le réseau.

- **SAQ Dépôt**

Les invitations pour cette bannière sont déposées sur le site PromoPunch. Pour toute information à ce sujet, veuillez envoyer votre demande par le biais du module [Contact SARA](#) en sélectionnant *PromoPunch* comme objet, puis *Information*.

Ces invitations comprennent les critères de sélection, les modalités de soumission des offres de produits ainsi que les procédures d'envoi des produits.

### **Échantillons sur demande**

Si votre produit est retenu, des échantillons seront demandés pour analyse chimique et dégustation. Le produit devra être conforme aux normes chimiques et organoleptiques en vigueur et obtenir une note égale ou supérieure à la note de passage après dégustation. De plus, l'évaluation de l'habillage du produit sera dorénavant l'un des critères de sélection.

### **Paiement à l'expédition**

Tous les nouveaux producteurs et/ou nouveaux produits sont automatiquement inscrits au paiement à l'expédition. Cela vous donne, entre autres, la possibilité d'établir vous-même la quantité de caisses à envoyer aux entrepôts de la SAQ et vous donne l'avantage de connaître vos ventes du mois et par extension, vos inventaires résiduels. Un maximum de trois mois de prévision de ventes pourra être tenu en inventaire. Au-delà de ces critères, vous devrez obtenir l'approbation de l'acheteur responsable de votre/vos produit(s); celui-ci évaluera les besoins. Vos demandes devront être envoyées à [ApproCanada@saq.qc.ca](mailto:ApproCanada@saq.qc.ca). La SAQ se réserve le droit de refuser vos demandes, et ce, sans aucune obligation.

La validation de la marchandise vendue et invendue au cours de l'année se fait au printemps de chaque année. À partir de ce moment, les stocks restants aux entrepôts, s'ils sont de moins de 3 périodes de ventes, seront conservés dans les entrepôts de la SAQ; il n'y aura pas de retour de stock. Cependant, si vos stocks dépassent 3 périodes de ventes, ils vous seront retournés, sans frais, et vous pourrez en disposer à votre convenance. La SAQ pourra ainsi se réapprovisionner à nouveau.

### **Retrait de produits**

Un produit peut être retiré de la SAQ, dès le 8<sup>e</sup> mois suivant son introduction. Un produit est considéré comme non performant s'il ne vend pas en moyenne un minimum de quatre (4) caisses par année, par succursale selon la distribution du produit dans le réseau. À la période 6 et à la période 13, la SAQ réévaluera la performance des produits du Québec et pourra retirer ceux-ci. Les caisses invendues des entrepôts seront retournées au fournisseur. De plus, conformément à l'article 6.4 Pénalité en cas de retrait de la Politique d'achat et de mise en marché de la SAQ, le fournisseur de ce produit devra assumer un rabais de liquidation de vingt-cinq pour cent (25 %) sur le prix de détail afin d'écouler les stocks restant en succursale. Pour récupérer cette pénalité, la SAQ pourra notamment opérer compensation entre le montant de cette pénalité et tout autre montant qui pourrait être dû à ce fournisseur.

### **Commande de produits**

Toutes vos demandes de commandes devront être envoyées à [ApproCanada@saq.qc.ca](mailto:ApproCanada@saq.qc.ca).

Lorsqu'une commande sera émise, elle vous sera communiquée par le biais de votre compte. Il vous faudra obligatoirement valider l'information qui y sera inscrite.

Si aucune commande pour l'un de vos produits n'a été émise depuis deux ans, celui-ci sera retiré du répertoire de la SAQ, puis écoulé à l'aide d'un rabais qui sera assumé par le fournisseur. Ce produit ne pourra pas être présenté dans le cadre d'un prochain appel d'offres. De plus, ledit produit ne pourra être considéré et/ou autorisé que par le gestionnaire de la catégorie concernée. Le cas échéant, ce produit devra obligatoirement repasser par le processus ainsi que toutes les étapes d'introduction d'un nouveau produit. Advenant l'acceptation de ce produit par la SAQ, celui-ci se verra obligatoirement être inscrit au paiement à l'expédition.

## Transport

Il est important de bien conditionner les marchandises expédiées en fonction des standards exigés par la SAQ (respect de la palettisation). Vous pouvez obtenir de l'information à ce sujet à l'adresse [transportcontinental@saq.ca.ca](mailto:transportcontinental@saq.ca.ca).

**Exceptionnellement**, si vous devez nous faire parvenir une commande « urgente », une communication écrite devra être envoyée au **Service des transports avant le jeudi après-midi** pour un enlèvement la semaine suivante.

## Conformité des produits

Il est de votre responsabilité de toujours vous assurer de la conformité de vos produits. Advenant le cas où votre produit serait retiré, des frais pourraient s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, prenez connaissance des documents déposés sous l'onglet *Gestion de la qualité* du site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com)

## Modification au produit

Tout changement affectant votre produit (nombre d'unités par caisse – UVC, étiquette, nom du produit, cépage, millésime, etc.) doit nous être acheminé afin d'obtenir l'approbation de la SAQ. Voici la marche à suivre :

- Produits de spécialité : vous devez remplir une offre de reconduction en accédant à votre compte. L'offre de reconduction est valide pour la durée de vie de votre produit.  
Nous vous rappelons qu'il est important de mettre à jour vos offres de reconduction régulièrement et non pas de créer de nouvelles offres lors d'un changement affectant le produit. Veuillez noter que lorsqu'une offre est en traitement à la SAQ, il ne vous est pas possible de la modifier. Elle sera de nouveau disponible dès que le traitement par la SAQ sera terminé.
- Produits courants : tout changement affectant le produit, notamment les changements concernant le contenant, l'étiquette, les dimensions caisses, les dimensions bouteilles, et le format doit nous être envoyé préalablement par le biais du module [Contact SARA](#) en sélectionnant *Modification* comme objet, puis le sujet correspondant au changement demandé. Assurez vous d'inscrire le code du produit relié.

## Rapports de ventes



Les informations commerciales de la SAQ sont accessibles par le site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com). Moyennant des frais d'abonnement annuel, vous y trouverez l'information commerciale relative aux activités de la SAQ (ventes, inventaires et commandes en cours). La liste des services offerts est disponible en ligne. *Pour les besoins des artisans, l'option « Rapport en ligne 1-10 produits » peut généralement convenir.*

Il est possible de consulter les renseignements en ligne ou de les télécharger pour des fins de traitement à l'intérieur de votre entreprise. Si vous avez des questions, veuillez utiliser le module [Contact SARA](#) en sélectionnant *InfoCom* comme objet, puis *Information*.

Les rapports de ventes, par période, sont également disponibles, sans frais, au siège social de la SAQ, sis au 7 500 rue Tellier, à Montréal.

### Autres informations importantes

Notez que le site PromoPunch est exclusif aux agents. Si vous êtes déjà représenté par une agence au Québec, veuillez la contacter.

Si vous vous représentez vous-même, veuillez nous expédier le formulaire de procuration spécifique révoquant avant de faire votre demande d'accès à l'adresse inscrite au formulaire.

Une fois que vous aurez reçu la confirmation du traitement de la procuration, vous pourrez faire la demande pour obtenir vos accès à PromoPunch. Pour ce faire, veuillez utiliser le module [Contact SARA](#) en sélectionnant *Accès* comme objet, puis *PromoPunch*. Lors de votre demande, veuillez nous donner les informations suivantes :

Numéro SAQ du fournisseur  
Nom de la compagnie  
Nom du responsable  
Courriel  
Téléphone

Pour plus d'information au sujet de PromoPunch, veuillez utiliser le module [Contact SARA](#) en sélectionnant *PromoPunch* comme objet, puis *Information*.

- **Attestation de conformité d'origine canadienne de vos produits**

Afin de bénéficier de l'exonération des droits d'accise concernant le vin entièrement canadien, la SAQ vous demande de remplir une *Attestation de conformité d'origine canadienne* et de la faire parvenir à l'adresse [attestations@saq.qc.ca](mailto:attestations@saq.qc.ca). Ce document est disponible sur le portail électronique [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com), sous l'onglet *Politique et Normes*, section *Information générale*.

Pour connaître les conditions d'admissibilité à l'exonération pour le vin, veuillez vous référer à la publication EDN-15 : *Renseignements supplémentaires visant l'exonération des droits d'accise sur le vin entièrement canadien*, en visitant le site Internet de l'ARC à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>

Nous vous rappelons que cette déclaration ainsi que l'acheminement de cette attestation est de votre responsabilité et vous permettra, notamment, de bénéficier d'une baisse liée au prix de vente au détail de votre produit. La SAQ se dégage de toute responsabilité advenant la non-réception du formulaire dûment complété.

- **Modification de vos coordonnées**

Toute modification à votre raison sociale et/ou de vos coordonnées doivent être acheminée à l'adresse [fournisseur.amm@saq.qc.ca](mailto:fournisseur.amm@saq.qc.ca). Le cas échéant, vous devrez nous faire parvenir une nouvelle procuration pour votre agent. Pour plus d'information, veuillez vous référer aux capsules *Procédure pour le changement de fournisseur d'un produit* (raison sociale) et *Changement de coordonnées : fournisseur et agence* qui sont toutes deux disponibles sur la page d'accueil de B2B, sous la section du Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA).

- **Planographie (gestion de l'espace)**

La planographie est la représentation graphique des produits en tablette dans la succursale. Seuls les produits courants et/ou obligatoires commercialisés à la SAQ sont positionnés selon un planogramme précis.

- **Changement de prix**

Pour les changements de prix des **produits de spécialité**, vous devez remplir une offre de reconduction en accédant à votre compte de gestion.

Pour les **produits courants**, les demandes de changement de prix s'effectuent aux pages inscrites sur *le Calendrier de demandes de changement de prix*, disponible dans le site [www.saq-b2b.com](http://www.saq-b2b.com). Voici la marche à suivre :

- Accédez à votre compte;
- Sélectionnez la page « Mes produits »;
- Sélectionnez « Créer une nouvelle demande » dans le module « Changement de prix »;
- Trouvez et sélectionnez le produit faisant l'objet de la demande de changement de prix;
- Complétez et soumettez la demande.

Votre changement de prix doit être approuvé avant que vous puissiez le mettre en application lors d'une nouvelle commande.

La SAQ effectuera un ajustement des paiements en fonction des stocks en main lors d'un changement de prix.



- **SAQ.com : [www.saq.com](http://www.saq.com)**

Le site [www.saq.com](http://www.saq.com) est l'endroit idéal pour vous informer sur la SAQ. La liste des produits du terroir y est facilement accessible via le lien *Origine Québec*, de la page d'accueil. Des contenus enrichis sont également disponibles dans la section *Conseils et accords*.

## Ressources

**Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)**

[Contact SARA](#)

514 254-2711

Émission de commandes

[ApproCanada@saq.qc.ca](mailto:ApproCanada@saq.qc.ca)

Gestion de l'offre, Amérique et Origine Québec

Service aux artisans : [miseenmarche@saq.qc.ca](mailto:miseenmarche@saq.qc.ca)

Gestion de la qualité SAQ

514 254-6000, poste 6149 // [qualite.info@saq.qc.ca](mailto:qualite.info@saq.qc.ca)

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)

514 873-4443 // [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca)